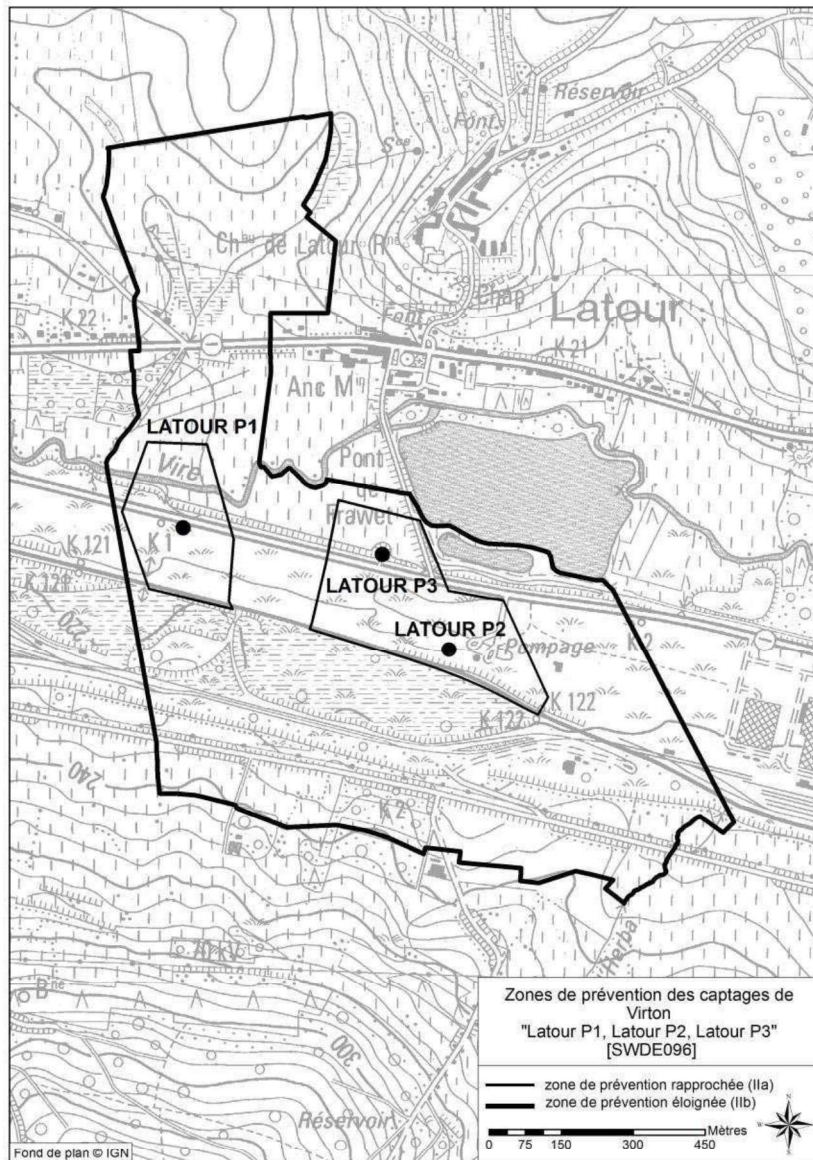


Annexes à l'arrêté ministériel du 29 août 2023 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Latour P1, P2 et P3 » sis sur le territoire de la commune de Virton

ANNEXE I Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 29 août 2023 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Latour P1, P2 et P3 » sis sur le territoire de la commune de Virton.

Namur, le 29 août 2023.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER